

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL 7 mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

Procès Verbal :

Le procès verbal de la séance du 17 janvier 2023 est arrêté.

I- DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire présente les délibérations suivantes :

OBJET : CRÉATION DE POSTE AU 1^{er} AVRIL 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la création d'un poste au 1^{er} avril 2023 suite à un changement de filière :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35h (le grade actuel de l'agent est animateur principal de 1^{ère} classe à 35h).

Le poste correspondant à l'ancien grade de l'agent sera supprimé lors d'une prochaine séance.

Christian MICHAUD précise que c'est au bénéfice de Valérie JOCLOT.

Vote : Unanimité

OBJET : CRÉATIONS DE POSTES AU 1^{er} AVRIL 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à cinq créations de postes au 1^{er} avril 2023 suite à des avancements de grade :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 32h
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h

Les postes correspondant aux anciens grades des agents seront supprimés lors d'une prochaine séance.

Christian MICHAUD précise qu'il est indiqué 100 agents sur le premier tableau des postes et 105 sur l'autre étant donné que les postes seront supprimés lors d'une prochaine séance.

Vote : Unanimité

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LE GRADE DE TECHNICIEN SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

La commune a diffusé une offre d'emploi pour le recrutement d'un responsable au centre technique municipal.

Au regard de l'expertise et des compétences attendues, **aucun candidat correspondant à un recrutement statutaire n'a été retenu.** La recherche du jury a donc été infructueuse.

Il est donc envisagé, à titre dérogatoire, **le recrutement d'un agent contractuel pour assurer les fonctions de responsable au centre technique municipal**, afin d'assurer la continuité du service public.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de **recruter le candidat retenu lors de la réunion du jury de recrutement en qualité de contractuel** de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité, au **grade de technicien à raison de 35h par semaine pour une durée de trois ans du 29/03/2023 au 28/03/2026.**

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience professionnelle.

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) instauré par la délibération en date du 20 septembre 2022 est applicable (groupe de fonction B1).

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Christian MICHAUD indique qu'il s'agit de reconduire Jean-Luc BESNARD qui de son point de vue, donne satisfaction à la collectivité locale.

Vote : Unanimité

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION

Il est rappelé au conseil municipal que lors de sa séance du 16 juillet 2020, il a été procédé à la **formation des commissions municipales à caractère permanent, et à la désignation de leurs membres.**

Il est proposé de modifier la composition des commissions en ajoutant :

- M Dominique CHALLOT dans la commission "communication",
- Mme Monique GOHIER dans les commissions "petite enfance, enfance, jeunesse" et "aménagement du territoire".

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le tableau des commissions tel que joint à la présente.

Viviane DEBIAIS demande si une date est programmée pour la commission commerce, artisanat, industrie, marché. Une réunion avait été prévue puis annulée et il n'y a pas eu de suite.

Christian MICHAUD répond qu'une réunion est prévue, la date sera communiquée.

Vote : Unanimité

OBJET : IMPLANTATION ET CRÉATION d'un PARC SOLAIRE – ZONE DE NERPUIY SUD – PROMESSE DE BAIL ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SOCIÉTÉ SERGIES

La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles et est en cours d'acquisition de plusieurs autres dans la zone de Nerpuy Sud

Il s'agit de parcelles classées en zone Nenr au niveau du PLU, correspondant à des secteurs accueillant des parcs photovoltaïques. Ces terrains en friche sont enclavés et présentent un faible potentiel agricole. Ils sont inexploités. Le projet d'une centrale photovoltaïque permet donc de revaloriser ce site pour produire de l'énergie renouvelable.

La municipalité s'est engagée dans un programme de développement de l'autonomie énergétique. Il s'agit de produire de l'énergie renouvelable, qui va bénéficier aux habitants, avec des retombées économiques pour le territoire **améliorant ainsi les recettes de fonctionnement**.

Un accord a été trouvé avec la société SERGIES, filiale d'ENERGIE VIENNE pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol. La commune mettra à disposition le foncier lui appartenant contre une redevance de la société SERGIES.

SERGIES s'engage à vendre au prix de revient à la commune la parcelle AS n°260 dont elle est propriétaire et qui fera partie des parcelles à bail. SERGIES s'engage à renoncer au compromis de vente de septembre 2019 sur les parcelles communales cadastrées AS n°116, 117, 263.

Pour préparer ce projet, SERGIES doit procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de la Centrale et obtenir les autorisations nécessaires.

La commune et SERGIES se sont donc entendues sur les termes de la présente **promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives et de la convention de mise à disposition** dont l'objet est de :

- i. Définir le périmètre des Etudes de faisabilité, celles-ci nécessitant une mise à disposition du Site par le Promettant et une coordination étroite entre les Parties ;
- ii. Définir les conditions suspensives déterminantes à la réalisation du Projet, lesquelles une fois levées, conduiront à la signature d'un acte constitutif de droits réels, en l'espèce un Bail Emphytéotique (ci-après le « Bail Emphytéotique ») ;
- iii. Définir les conditions principales du Bail Emphytéotique qui sera conclu entre les Parties.

La prise d'effet du bail est soumise à la réalisation de conditions suspensives dans un délai de six ans après la signature pour une durée de bail emphytéotique de **quarante ans et reconductible pour deux périodes de dix ans**.

L'étude du projet du parc solaire porte sur les parcelles suivantes : AS n°116, 117, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 140, 141, 260, 263 d'une superficie totale de 13 hectares, 3 ares et 78 centiares.

Le coût des travaux et études sera assuré par Sergies.

Le bail est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle de 75 000€ par an payable à la date de mise en service de la centrale et à chaque date anniversaire. Une indemnité d'immobilisation des parcelles sera versée à la signature de la promesse de bail jusqu'à la mise en service, d'un montant de 7500€/an.

Sergies procédera au **versement de 100 000€ supplémentaires à la commune lors la mise en service de la Centrale** dans le cadre de la transition énergétique.

La Commune s'engage également à réaliser les démarches nécessaires à la réalisation du projet, notamment les adaptations du règlement d'urbanisme en vigueur.

Ce projet devra également répondre aux enjeux et principes identifiés par la Commune en cohérence avec sa politique d'autonomie énergétique. Ainsi SERGIE s'engage à :

- proposer un financement participatif en priorité aux habitants de la commune et de la communauté d'agglomération ;
- proposer une convention d'autoconsommation collective locale et présenter sa pertinence économique ;
- mettre en place une haie paysagère le long de la départementale D910 dont la plantation sera effective avant la date de mise en service, pour l'intégration paysagère de la Centrale et la préservation de l'environnement.

La construction, l'entretien, les charges et le fonctionnement du projet seront à la charge de SERGIES.

*Il est proposé au conseil municipal **d'autoriser M le Maire à signer la promesse de bail et convention de mise à disposition avec la société SERGIES et toutes les pièces relatives à ce dossier.***

Christine PIAULET fait remarquer qu'avec la délibération et le projet de bail, il y a un document avec des éléments à modifier dans la promesse de bail. Ils en avaient parlé pendant la commission générale. Elle demande si ces éléments sont des conditions suspensives du bail.

Christian MICHAUD répond que ces conditions ont été intégrées.

Christine PIAULET indique qu'elles ne sont pas intégrées, ce sont des modifications.

Christian MICHAUD explique que ces conditions ont été négociées et sont imposées. Il lui semble que sur la dernière version, les 7500€ sont marqués pour la mise à disposition des espaces. Cela figure page 24. Il donne lecture du paragraphe.

Christine PIAULET souligne que cela figure seulement dans les annexes.

Christine MICHAUD répond que la dernière version intègre tous les éléments.

Christine PIAULET indique ensuite qu'ils peuvent se réjouir d'une belle opération financière et d'une bonne négociation. Quand ils avaient initié un projet pour le parc des champs des Gros Chilloux, Sergies à l'époque ne proposait que 1800€/hectare et ils sont passés à 5750€. C'est pour cela qu'ils n'avaient pas contractualisé avec Sergies. Il y avait peu de candidats sur les rangs. Ils avaient réussi à négocier à 2000€. Les choses ont évolué depuis, les opérateurs d'énergie s'intéressent plus aux photovoltaïques.

Christian MICHAUD explique que la 1ère proposition était de 50 000€ après des pressions énormes. Ce n'est pas si simple que cela.

Christine PIAULET fait remarquer que plus il y a de candidats sur les rangs, plus il y a des chances d'obtenir un tarif intéressant.

Christian MICHAUD répond qu'il faut les solliciter.

Christine PIAULET rappelle que Christian MICHAUD avait dit qu'il y avait plein de candidats. Par rapport à l'autoconsommation, ils mettront un bémol par rapport à l'autonomie énergétique car quand ils tracent le cercle de 2 km autour de la centrale, les Naintréens ne vont pas beaucoup en bénéficier : il y a le Bois Weber, le Bouchot Marin, une partie de Chézelles. Par contre le bourg de Cenon est pratiquement entièrement concerné. Elle demande si l'autoconsommation des 2 km est réservée exclusivement aux Naintréens.

Christian MICHAUD répond que les 2 km sont une réglementation nationale mais Sergies leur a dit qu'ils allaient essayer de voir pour élargir de 3, 4 ou 5 km. Ce serait l'idéal. Pour l'instant ils ne peuvent pas promettre ou écrire des choses qu'ils ne peuvent pas tenir. Ils s'en tiennent à la réglementation nationale. Ils ont 4 à 5 ans pour en reparler.

En ce qui concerne le niveau de rentabilité, les 75 000€ vont améliorer les recettes de fonctionnement de la collectivité locale. Il a fallu d'abord effacer les intentions de la municipalité précédente qui étaient de vendre à Sergies, ce qui n'était pas du tout dans l'intérêt de la collectivité locale. Ils se sont appropriés les lieux et il est évident qu'ils ont bien fait. Pour pratiquement pas grand-chose en terme d'investissement, ils vont récolter 75 000€ pendant 40 ans.

De plus, c'est de la production locale, de la consommation locale. Ils font travailler un syndicat qui est la prolongation de la collectivité locale et qui n'a pas de but lucratif normalement. C'est vraiment un accord qui sert l'intérêt général.

Vote : Unanimité

—

OBJET : RAPPORT DONNANT LIEU A DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

La commune de Naintré doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit être présenté par le Maire et faire l'objet d'un débat puis d'un vote en conseil municipal.

Contexte

Macroéconomique

En 2023, l'économie française devrait éviter la récession. L'activité économique devrait se stabiliser sur l'année, les effets de la crise énergétique apparaissent moins marqués qu'anticipés.

L'inflation devrait connaître un pic au premier trimestre 2023 avant de refluer légèrement en milieu d'année.

L'INSEE table sur une inflation de l'ordre de 5 à 6 % sur l'année 2023.

L'alimentaire et les fluides (gaz et électricité), ainsi que les achats de matières et fournitures, supportent les hausses de prix les plus fortes (+13 % anticipés pour l'alimentation par exemple).

Grandes orientations budgétaires 2023

La Commune devrait à nouveau voir ses dépenses augmenter sur l'exercice.

Les **charges à caractère général** progresseraient encore sur l'année, en lien avec le contexte inflationniste. Les charges liées aux fluides, à l'alimentaire et aux matières et fournitures devraient connaître les hausses les plus importantes.

A noter la création d'un amortisseur d'électricité sur les contrats 2023. Ce dispositif permettra à l'État de

prendre en charge une partie de la facture d'électricité à partir du seuil de 325€/MWh.

Les **frais de personnel** sont également anticipés en hausse. Les décisions gouvernementales sur 2022 vont avoir un effet plein et entier sur l'exercice : la révision du point d'indice de +3,5 % en 2022 n'a été opérationnelle qu'en milieu d'année.

Les dépenses liées aux **contingents et aux participations obligatoires** (chapitre des charges de gestion courante) sont également prévues en hausse.

La participation au SDIS continue sa progression sur 2023 pour dépasser les 200 000€ tandis que la subvention d'équilibre du CCAS est également attendue en hausse pour 2023.

Toutes ces hausses ne pourraient être compensées par le dynamisme affiché des recettes.

La **revalorisation forfaitaire des bases** de +3,4 % en 2022 et de +7,1 % en 2023 permettraient à la commune de voir ses recettes fiscales augmenter sans avoir à faire évoluer les taux d'imposition.

Les **recettes liées aux services** ont progressé en 2022 avec une bonne reprise des activités associées et de leur fréquentation. Des recettes de même ordre sont anticipées sur l'exercice 2023, mis à part pour les recettes de la cantine qui seront en baisse avec l'arrêt des repas pris par le groupe scolaire Saint Joseph.

Enfin, les **dotations et compensations fiscales** n'évolueraient que très peu. La DGF devrait être quasiment stable sur l'exercice après les diminutions successives opérées depuis 2013.

A noter que les collectivités se sont vues accorder un délai pour délibérer sur les modalités du partage du produit communal sur la **taxe d'aménagement** pour 2023. La loi de finances 2022 avait rendu obligatoire le reversement de tout ou partie du produit de cette taxe à l'intercommunalité, c'est désormais facultatif.

Un « **fonds vert** » a été créé pour 2023. Doté de 375 millions d'euros, le fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires financera notamment les dépenses liées à la rénovation des bâtiments publics et à la modernisation de l'éclairage public. Une demande pour le projet d'Anne Frank a été effectuée notamment pour la première phase des travaux.

Les **projets d'investissement** de la commune sur 2023 seront de l'ordre d' **1 450 900€ en nouvelles dépenses** (hors écritures d'ordre, RAR et remboursement du capital des emprunts).

Il s'agira notamment des dépenses de voiries pour 598 900€, mais surtout du programme ambitieux de rénovation énergétique de l'école maternelle Anne Frank : la première tranche de travaux est anticipée pour 460 000€ sur l'exercice 2023.

Le projet Anne Frank peut se découper en plusieurs tranches :

La tranche 1 programmée sur 2023 recoupera les dépenses liées à la rénovation énergétique du bâtiment quand la tranche 2, programmée sur 2024, aura comme ambition de changer le système de chauffage de l'établissement.

Pour cela, l'utilisation des **autorisations de programme (AP)/Crédits de Paiement (CP)** permet à la commune de Naintré de déroger au principe d'annualité budgétaire : La collectivité s'engage juridiquement sur le montant global de l'Autorisation de Programme (tranche 1 et 2), l'enveloppe est ensuite échelonnée sur plusieurs années avec les Crédits de Paiement (tranche 1 à inscrire au BP pour 2023 et la tranche 2 au BP pour 2024).

Pour financer ces projets :

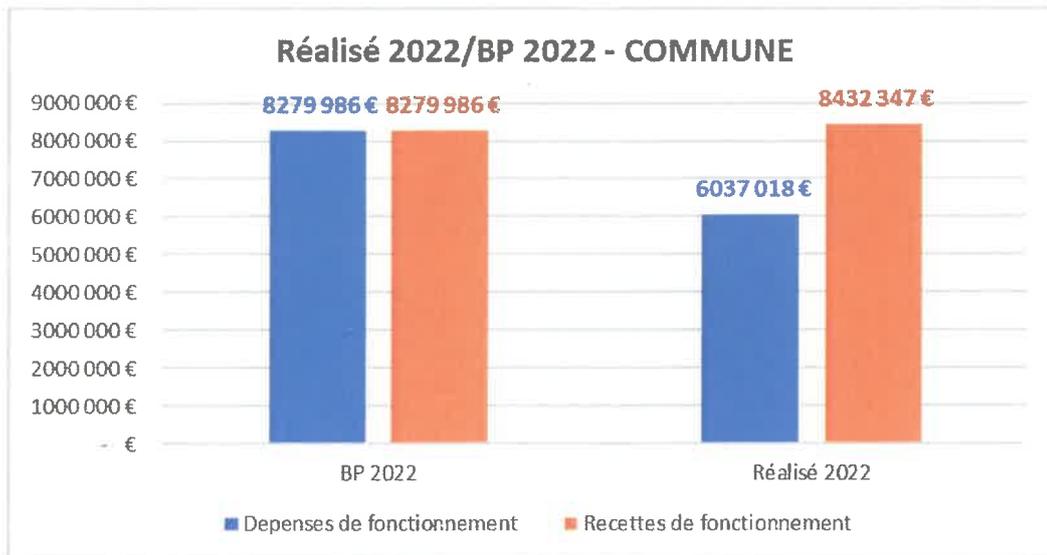
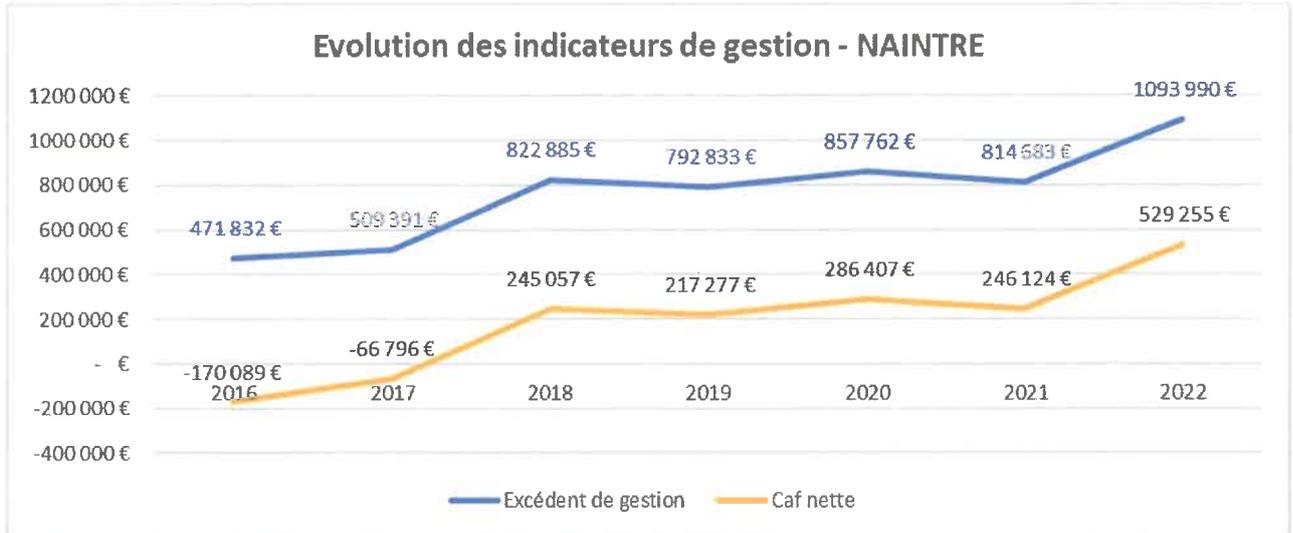
- La commune devrait disposer d'une **CAF nette** qui devrait être impactée par les hausses évoquées en amont ainsi que par le changement du mode de financement opéré par la Caisse d'Allocation Familiale depuis 2022.
- **Plusieurs demandes de subventions ont été déposées pour les projets 2023**, notamment auprès des **Dotations de l'État (DETR/DSIL)** et du **Fonds vert** : les décisions d'attribution sont encore en attente d'arbitrage auprès de la Préfecture principalement.
- Plusieurs recettes liées à des **ventes de terrains** déjà exécutées sont anticipées sur l'exercice 2023.

L'exercice 2022 a confirmé la tendance des quatre années précédentes avec le retour à une **Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) positive**. Malgré une année 2022 fortement impactée par le contexte inflationniste et les différentes hausses des frais du personnel, l'**excédent brut de gestion** est nettement su-

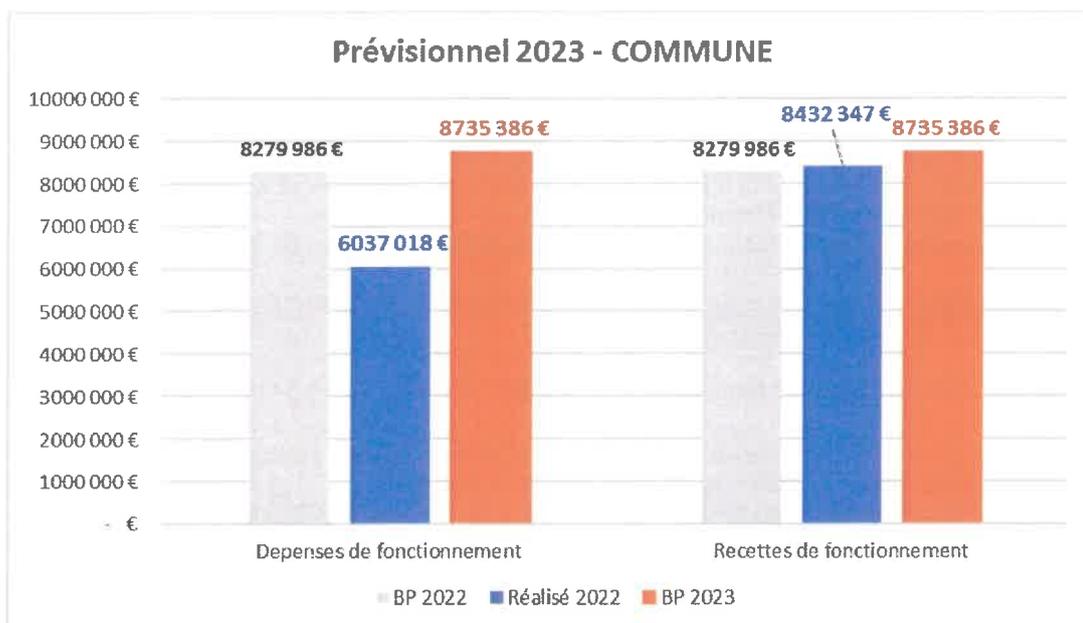
périeur à 2021, du fait de la hausse des recettes fiscales et des versements exceptionnels de la caisse d'allocation familiales.

BUDGET COMMUNE

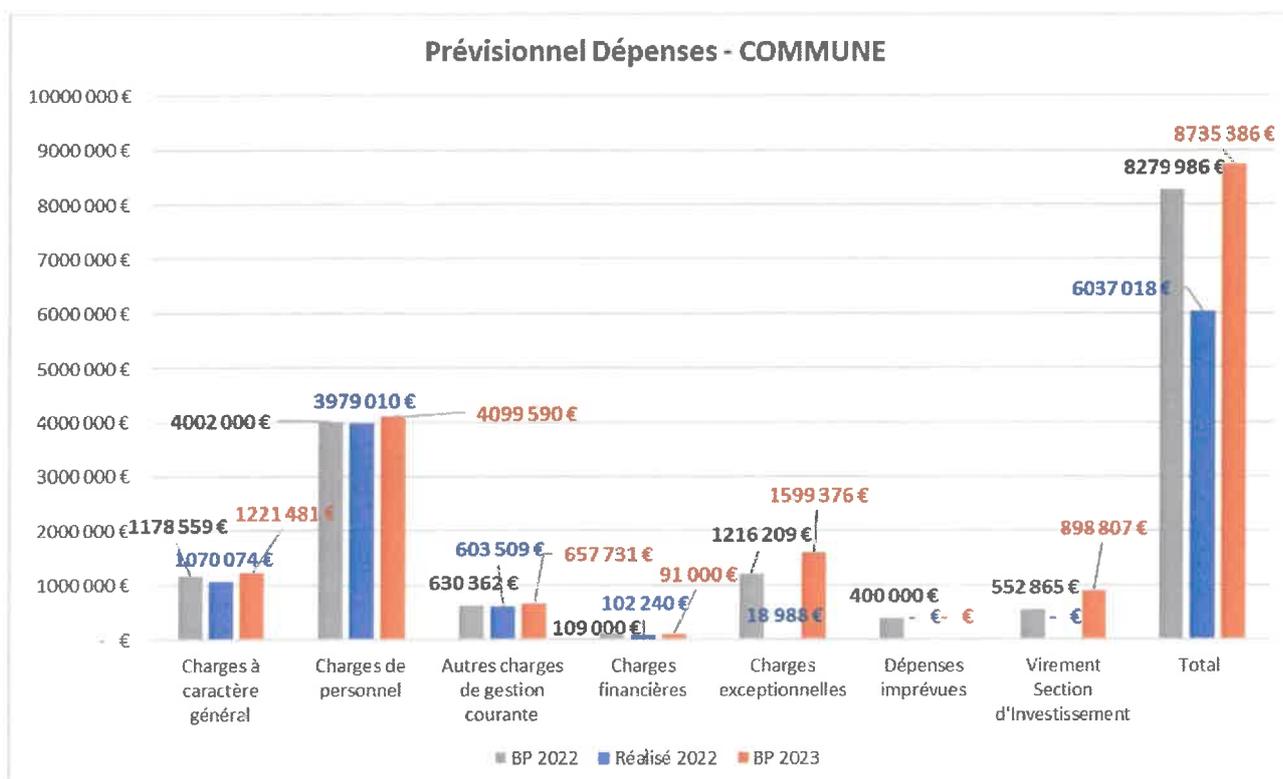
Pour mémoire, le réalisé 2022 était de 6 037 018€ en dépenses et 6 854 192€ en recettes de fonctionnement.



Section de fonctionnement



Dépenses



Les **charges à caractère général** devraient être en hausse pour s'établir autour de **1 221 000€** en 2023 contre un réalisé autour de 1 070 000€ en 2022.

Ce chapitre va devoir absorber la hausse continue des coûts de nombreux produits, des matières premières, des matériaux, de l'alimentaire, des produits d'entretien et également des fluides (électricité, gaz et carburants).

Les **charges de personnel** devraient être en hausse: elles sont prévues à **4 099 000€** en 2023 pour un réalisé à 3 979 000€ en 2022.

Après une année 2022 en hausse suite aux différentes mesures ciblées (indice minimum, passage des catégories C en B...) et à la hausse du point d'indice de +3,5 % dès le 01/07/2022, les charges de personnel devraient encore augmenter. La hausse du point d'indice va notamment devoir être supportée sur une année pleine.

Un recensement de la population va entraîner des coûts supplémentaires sur l'exercice d'environ 20 000€. L'INSEE versera une subvention de 11 000€ à la commune en compensation.

A noter également l'augmentation prévisible des charges liées au Centre de gestion de la Vienne et du calcul des frais liés à la médecine du travail : la nouvelle convention implique une participation forfaitaire de l'ordre de 85€/agent. Avant, le coût était supporté en fonction des visites et non forfaitairement : en 2023, 7 500€ sont attendus contre 5 800€ en 2022.

Pour toutes ces raisons, le chapitre du personnel sera budgété en hausse de + 120 000€/n-1.

Les autres **charges de gestion courante** devraient s'établir à **657 000€** pour un réalisé de 603 508€ en 2022.

La contribution au **SDIS** sera de nouveau en hausse pour s'établir à **214 911€** en 2023 contre 197 267€ en 2022.

Par principe de prudence, la **subvention d'équilibre** affectée au CCAS est attendue en hausse pour 2023 autour de **137 000€** contre 123 600€ en 2022 et 113 897€ en 2021.

L'enveloppe consacrée aux **subventions aux associations** est portée à **160 000€** en 2023 (réalisé de 160 168€ en 2022).

Les **atténuations de produit**, qui comprennent notamment la participation de la commune au fond de péroréation intercommunal, sont prévues en légère hausse autour de **9 500€** contre un réalisé de 8 007€ en 2022.

Les **charges financières** s'établiront autour de **91 000€** en 2023, une baisse des charges liées aux intérêts des emprunts est constatée : 91 000€ sont budgétés contre un réalisé 2023 de 107 562€.

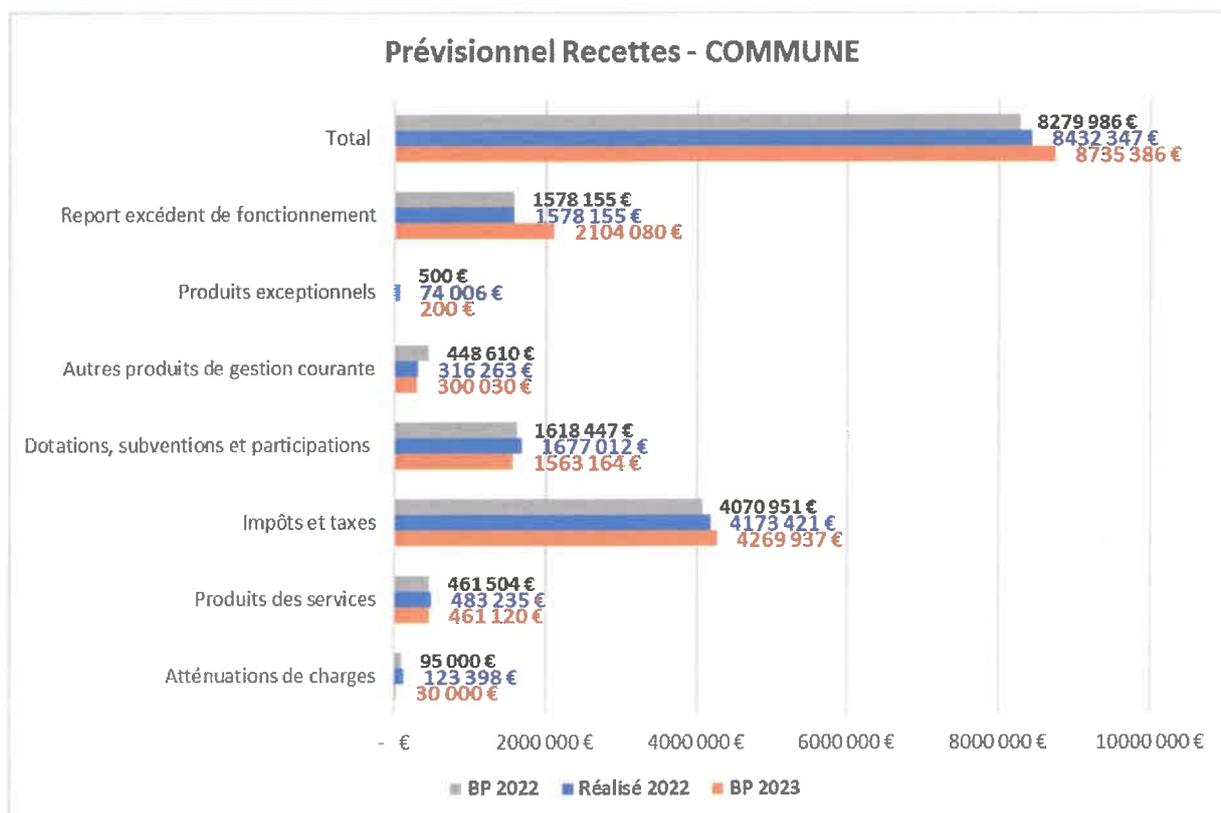
Les **charges exceptionnelles** sont prévues autour de **1 599 000 €** et incluent les **18 000€** pour le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget eau à Eaux de Vienne.

Le passage à la M57 a entraîné la suppression du chapitre consacré aux dépenses imprévues.

Pour équilibrer les sections, un article du chapitre va être surdoté pour permettre aux dépenses d'être conformes aux recettes anticipées sur l'exercice : l'article 678 va ainsi être budgété à hauteur de 1 581 000€. Les **amortissements** s'élèveront à **156 900€** environ.

Le **virement à la section d'investissement** devrait s'établir autour de **898 000€** en 2023.

Recettes



Les **recettes** sur l'exercice sont attendues à nouveau en hausse sur l'exercice 2023.

Un **excédent de fonctionnement reporté** à hauteur de **2 104 080,36€** est intégré : il était de **1 578 155,15€** en 2022.

Le montant attendu des **remboursements des charges de personnel** est anticipé une nouvelle fois en baisse : le contrat d'assurance ne prenant plus en compte les arrêts de travail depuis le 1^{er} janvier 2022, **30 000€** sont anticipés contre un réalisé de **113 500€** en 2022.

Les **produits des services** sont prévus autour de **461 000 €** contre **483 000€** perçus en 2022.

Les services périscolaires et d'accueil ont connu un redémarrage en 2022, le taux d'occupation, et donc des recettes liées des structures, ne devraient pas faiblir sur 2023.

L'arrêt des repas pris par le Groupe scolaire Saint Joseph va néanmoins affecter négativement les recettes liées à la cantine sur l'exercice.

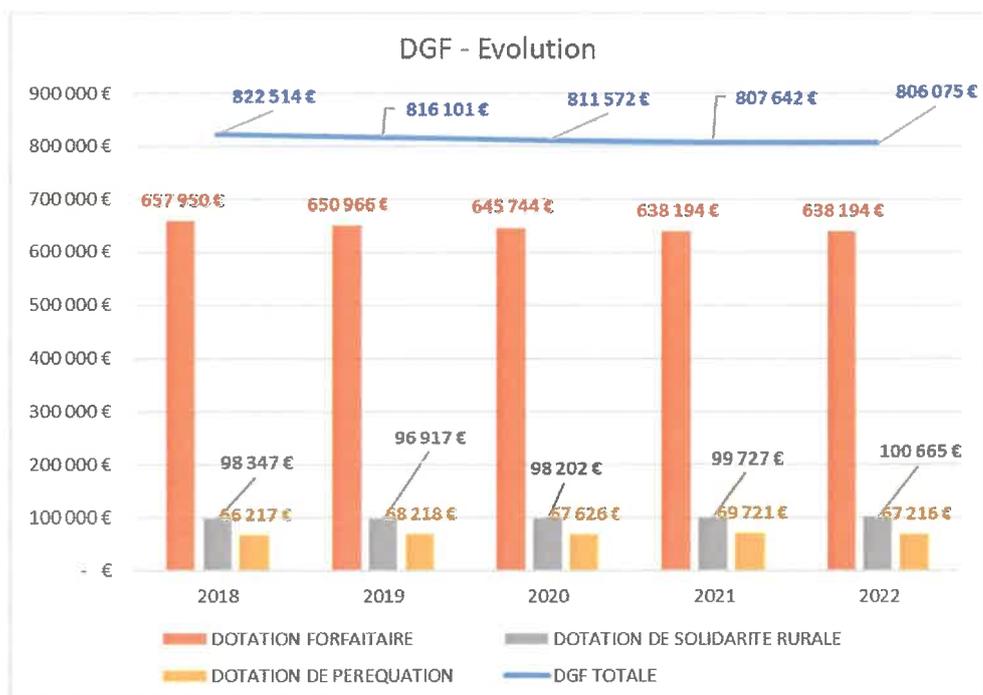
Le dispositif « cantine à 1€ » est de nouveau actif sur 2023 et l'aide de l'État est versée sur un autre chapitre budgétaire (dotations).

Les **recettes fiscales** seront inscrites à hauteur de **4 269 900€** pour un réalisé 2022 de **4 173 000€**

- Les **taxes locales** : **2 915 000€** sont attendus suite à la revalorisation des bases. La valeur locative des bases est revalorisée à hauteur de **+7,1%** pour 2023 soit une hausse d'environ **150 000€** sur l'exercice.
- La **taxe sur la consommation finale d'électricité** devrait être supérieure aux années précédentes étant donné la forte augmentation des tarifs de l'électricité prévue sur l'exercice 2023. Par précaution, les recettes budgétées seront identiques aux autres années, soit **125 000€**.
- L'**attribution de compensation** de l'agglomération est prévue à hauteur de **919 132€**, identique aux autres années.
- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** : **28 000€** sont attendus sur la commune suite aux baisses des tarifs
- Les autres articles devraient être en baisse, notamment la **taxe additionnelle aux droits de mutation** qui était exceptionnellement élevée en 2022 : **130 000€** sont budgétés contre un réalisé de **182 000€** en 2022.

Les **dotations** sur la Commune sont prévues à hauteur de **1 563 000€** contre **1 677 000€** en 2022.

La **DGF** n'a pas encore été notifiée mais elle devrait être globalement stable pour s'établir à **806 000€** (**806 988€** perçus en 2022)



La diminution des dotations de la CAF pour les services Enfance et Jeunesse et Petite Enfance a été anticipée : en 2022, la commune a perçu **170 % des aides de la CAF**, dont 70% d'acompte pour l'année 2023. Sur l'exercice 2023, les dotations CAF attendues seront donc en baisse pour s'établir à 588 000€ environ.

A noter le **remboursement des charges de personnel** lié au recensement opéré sur l'exercice pour 11 000€.

Les autres produits de gestion de courante sont prévus autour de **300 000€** contre près de 316 000€ en 2022.

La reprise des réservations de salle sur l'année et la bonne occupation des bâtiments et logements loués devraient permettre de conserver des recettes dynamiques sur le chapitre. Néanmoins, sur l'ensemble du chapitre, une baisse est à prévoir car 17 600€ ont été perçus sur ce chapitre en 2022 pour le remboursement de la mini-pelle volée.

Il devrait y avoir pour **200€ de recettes exceptionnelles** :

(350 000 € de recettes exceptionnelles sont attendus grâce à la perception sur 2023 des ventes, principalement les terrains à Grand-Châtellerault et la maison du 14 rue du Commandant Charcot mais ne sont pas à inscrire au budget 2023).

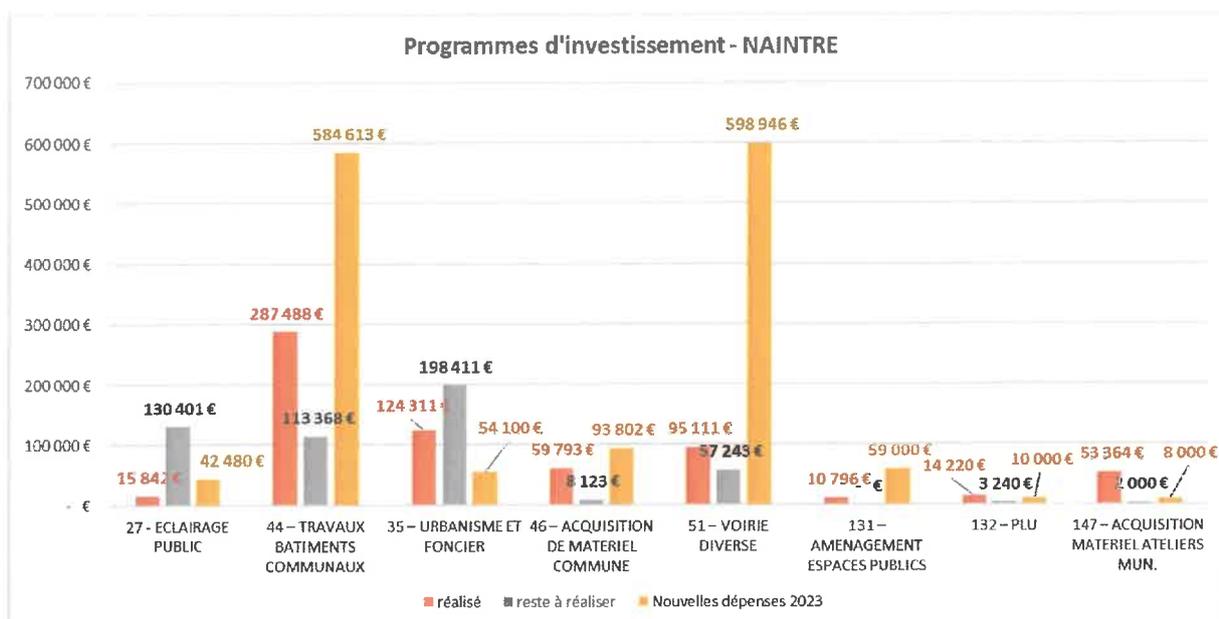
Il y a également **2 104 080,36€ de report de fonctionnement**.

Ce montant correspond à l'excédent reporté en fonctionnement, après une affectation d'une partie du résultat à la section d'investissement.

Investissement

Dépenses

Le budget d'investissement devrait être autour de 2 509 220 € dont :



- 1 450 900€ de nouvelles opérations, ce qui inclut le phasage 2023 pour le projet de rénovation à l'école ANNE FRANK avec l'inscription au BP 2023 du Crédit de paiement correspondant :

PROJET ANNE FRANK : PHASAGE 2023-2024

Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP). Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

PROJET ANNE FRANK - VOILET 1 : rénovation énergétique		
AP	1 036 891,50 €	
	2023	2024
CP	459 053,50 €	577 838 €

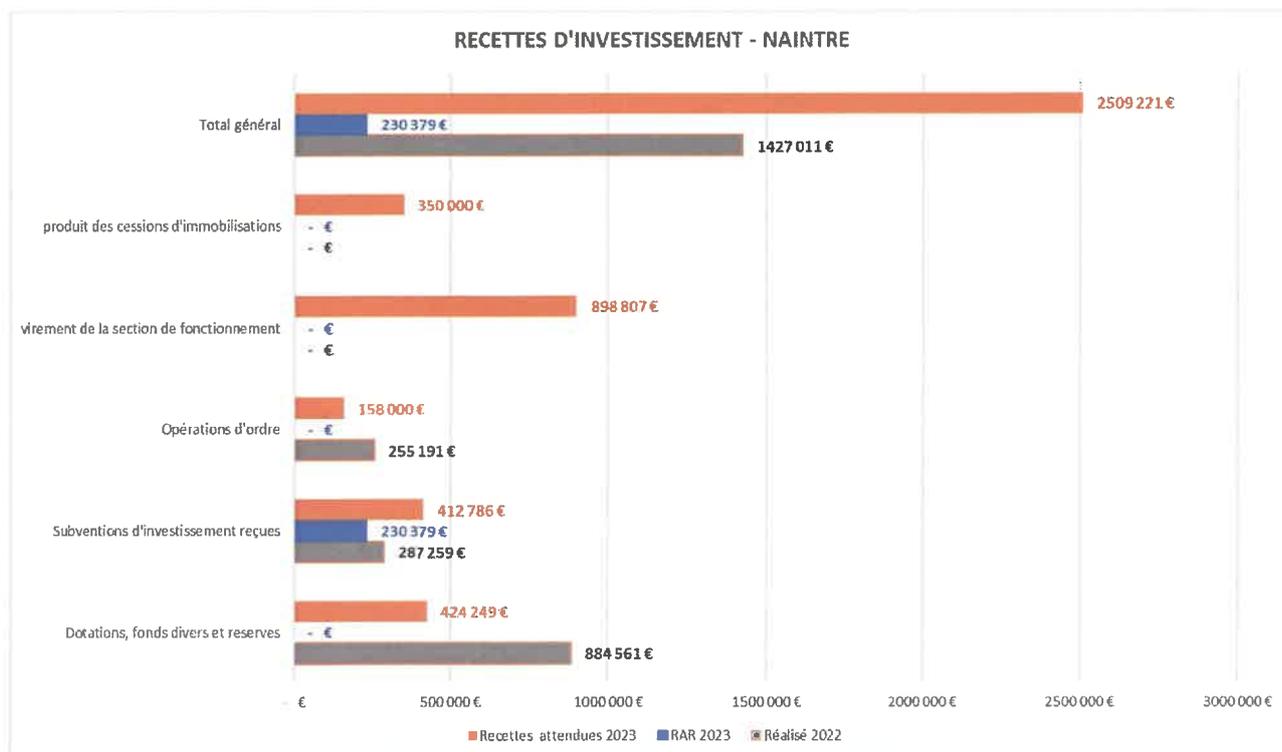
- 512 785€ de restes à réaliser du budget 2022
- 455 035 de remboursement du capital de l'emprunt
- 8 842,01€ de déficit d'investissement reporté
- 30 335€ de reversement de l'excédent de l'ancien budget eau à Eaux de Vienne
- 6 815€ d'opérations d'ordre
- 30 000€ d'opérations patrimoniales

Les opérations d'investissements sont prévues comme suit :

Programme :	2023
Coût total TTC :	1 450 941 €

TRAVAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX	2023	584 613 €	ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	2023	8 000 €
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	2023	42 480 €	ACQUISITION MATERIEL COMMUNE	2023	93 802 €
VOIRIES - SECURITE ROUTIERE - TROTTOIRES - VOIRIE DOUCE	2023	598 946 €	URBANISME ET FONCIER	2023	54 100 €
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	2023	59 000 €	PLU	2023	10 000 €

Recettes



Les recettes d'investissement seront prévues à hauteur d'environ **2 509 220 €**, pour un réalisé en 2022 de **1 427 010€** (hors RAR).

Il y a pour **230 378,73€** de restes à réaliser en ce qui concerne les subventions.

Il est prévu pour **83 000€** de recettes de FCTVA, liées aux dépenses d'investissement 2022 (un décalage d'un an perdue dans ce remboursement partiel de la TVA réglée pour les dépenses d'investissement)

La **taxe d'aménagement** devrait être en recul par rapport à 2022 (105 000€ perçus en 2022). Il est proposé d'inscrire **50 000€** au budget par précaution.

L'**affectation du résultat excédentaire de fonctionnement** doit couvrir le solde des restes à réaliser ainsi que le déficit d'investissement : elle s'élève donc à **291 248,75 €**.

Les **amortissements** s'établiront autour de **158 000€**. A noter en recettes **350 000€** liées à la vente des terrains à Grand-Châtellerault.

Le reste des **recettes d'investissement** sera composé des **subventions reçues**. De la DETR, de la DSIL et du Fonds Vert sont demandés. D'autres subventions seront sollicitées, du conseil départemental pour bénéficiaire de la subvention ACTIV ou encore auprès de la CAGC pour percevoir les fonds de concours 2022 et 2023. Des fonds européens seront sollicités pour les projets importants de rénovation énergétique comme Anne Frank. Il est également prévu de solliciter le Syndicat Energie Vienne pour ce projet.

Enfin, un **virement depuis la section de fonctionnement** sera inscrit pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de **898 800€**.

Budget Marmoure

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
Total Dépenses de Fonctionnement	146 618,26€	1 524 490€ <i>(dont 500 000 € d'opération d'ordre)</i>
Total Recettes de Fonctionnement	152 512,83€	1 524 490€ <i>(dont 500 000€ d'opération d'ordre)</i>
<i>Solde de fonctionnement</i>	5 894,57€	0 €

Il y a eu très peu de dépenses en 2022, le budget de fonctionnement 2023 sera en hausse et intégrera les dépenses liées à la mise en chantier de la Tranche 3.

Ainsi le **budget de fonctionnement** devrait se situer autour de **1 524 490€** :

- les **frais d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour 35 000€
- le **poste des travaux** est budgété pour 2023 à hauteur de 900 000€
- des **frais d'aménagement de terrains** sont budgétés pour 60 000€
- les **frais financiers** pour 6 480 €
- les autres dépenses sont principalement des **opérations d'ordre** : dont 500 000 euros en écriture de stocks.

997 669,14€ de recettes sont budgétées pour équilibrer les sections au titre de la **vente des terrains de la tranche 2**.

NB : Les terrains encore disponibles à la vente pour la Tranche 2 représenteraient environ 737 000€ ttc de recettes.

L'investissement est composé principalement de la **reprise du déficit d'investissement** (529 395,67€) et des **opérations d'ordre**. Un emprunt est inscrit en recettes pour présenter un budget en équilibre pour **29 395,67€**.

Il existe un emprunt relais de 900 000€ sur ce budget. Cet emprunt devra être remboursé en mai 2024. Malgré cela, les travaux de la tranche 3 nécessiteront une forte avance de trésorerie. **Il sera nécessaire de contracter une ligne de trésorerie voire d'effectuer un nouvel emprunt en 2024, à moins que la trésorerie du budget principal de la commune soit suffisante pour porter l'opération.**

Budget Cimetière

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
Total Dépenses de Fonctionnement	5 707,96€	16 050,00 €

Total Recettes de Fonctionnement	9 091,64 €	16 050,00 €
<i>Solde de fonctionnement</i>	3 383,08€	

Le budget en fonctionnement du cimetière est prévu en hausse par rapport au budget précédent pour s'établir à 16 050€.

Pour les dépenses :

Quelques **dépenses de fonctionnement** sont prévues sur la section pour 2023 : travaux d'ossuaires pour **1 750€**, pose d'une vitrine à l'entrée pour **500€**, travaux de nettoyage des tombes pour **2 500€** et l'**aménagement près du Columbarium pour 3 000€**.

En **investissement**, il est prévu la construction d'une **tranche de caveaux supplémentaires pour 16 000€** et d'installation de **cavernes pour 1 600€**.

Pour les recettes:

Elles devraient être du même ordre que l'an passé pour les ventes de caveaux et de concessions : **5 700€** uniquement pour les **concessions** sont anticipés mais 9 050€ seront inscrits au budget pour équilibrer les sections.

En **investissement**, il est intégré l'affectation du **solde de fonctionnement** de 3 383€ ainsi que les ventes pour équilibrer le budget.

Budget Panneaux Photovoltaïques

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
Total Dépenses de Fonctionnement	18 741,34€	98 857,17€
Total Recettes de Fonctionnement	85 698,51€	98 857,17 €

Le budget panneaux photovoltaïques est prévu en hausse par rapport au budget précédent et s'élèvera à 98 857,17€, afin d'intégrer l'excédent de fonctionnement reporté de 66 957,17€.

Les **dépenses** sont principalement constituées de la **maintenance des panneaux** et du **remboursement d'un emprunt**. Un virement du fonctionnement vers l'investissement est prévu pour équilibrer la section d'investissement pour **1 433,59€**.

Les **charges à caractère général** vont être augmentées pour équilibrer le budget qui intègre en recette un **excédent reporté** de 61 051,56€.

Les **recettes** sont constituées en fonctionnement essentiellement des **ventes d'électricité**, qui sont prévues identiques au réalisé 2022 (pour 35 500€) : 35 905,61€ seront inscrits au budget.

En recettes d'investissement la section a été en partie alimentée pour **5 905,61€** (déduit de l'excédent de fonctionnement reporté) au 1068.

Ratios		2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2021 strate J 500 - 10 000 habitants
1	Dépenses Réelles de Fonctionnement / hab	730 €	748 €	767 €	763 €	956 €	849 €
2	Fiscalité directe / hab	371 €	359 €	384 €	415 €	448 €	455 €
3	Recettes Réelles de Fonctionnement / hab	837 €	852 €	887 €	878 €	1 120 €	1 040 €
4	Dépenses d'équipt / hab	98 €	80 €	82 €	106 €	109 €	278 €
5	Dettes / hab	776 €	712 €	637 €	559 €	477 €	691 €
6	DGF/POP INSEE	137 €	136 €	135 €	134 €	133 €	148 €
7	Dép de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement	49,1%	49,6%	50,5%	47,4%	68,8%	57,1%
9	(Dépenses Réelles de Fonctionnement + capital de la dette) / Recettes Réelles de Fonctionnement	90,3%	95,8%	94,6%	95,4%	92,2%	88,7%
10	Dépenses d'équipement / Recettes Réelles de Fonctionnement	11,0%	9,3%	9,2%	12,1%	9,8%	26,8%
11	Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement	87,7%	83,6%	71,8%	63,7%	42,6%	66,4%

Année	Capital Restant Du	ANNUITES
2023	2883 742 €	545 876 €
2024	2428 301 €	498 958 €
2025	2003 789 €	447 042 €
2026	1615 787 €	403 274 €
2027	1257 983 €	403 316 €
2028	886 448 €	337 157 €
2029	567 125 €	75 719 €
2030	498 561 €	75 365 €

Christian MICHAUD explique qu'un document a été mis sur table concernant la contribution au SDIS. Il rappelle les contributions des 5 dernières années :

- 2018 : 160 000€
- 2019 : 169 000€
- 2020 : 175 000€
- 2021 : 187 000€
- 2022 : 197 000€
- 2023 : 214 000€

Il ne voit pas la différence au niveau du service rendu. C'est un grand défenseur des services publics mais là il constate qu'ils sont des « vaches à lait ». Il voulait faire part aux conseillers municipaux de la réponse de la Présidente Mme BELLAMY. C'est également pour expliquer que les budgets sont contraints. L'an dernier, il avait envoyé une lettre de mécontentement à Mme BELLAMY en demandant que l'année suivante l'augmentation soit moins élevée. Cette année, il n'enverra pas de lettre.

Christine PIAULET fait remarquer qu'il y a un lissage sur 10 ans et ils ne sont pas arrivés au bout.

Christian MICHAUD souligne ensuite qu'il y a une bonne activité dans tous les services sauf sur la partie cantine où ils ont perdu la fourniture des repas à l'école Saint Joseph au prétexte qu'ils voulaient acheter les repas moins chers que ceux facturés dans les écoles publiques. Ils ont reconnu que les repas étaient de bonne qualité, avec des produits locaux et bio. Le service était impeccable mais ils ont trouvé moins cher dans une société privée.

Christian MICHAUD donne les noms des rues concernées par les travaux de voirie d'un montant de 598 900€ : les rues de Bergeste, de l'Éperon Vert, Fontanville, Honoré de Balzac et la rue Fernand Léger en ce qui concerne les trottoirs. Ils continueront d'entretenir la totalité de la voirie avec l'argent qu'il restera sur ce poste.

Pour faire diminuer l'absentéisme au niveau du personnel, ils vont proposer des choses en commission du personnel, des éléments novateurs pour fidéliser les agents et faire en sorte qu'ils viennent au travail avec bonheur. C'est leur souhait de continuer à créer cette ambiance et ils ont des idées. Les agents ne font pas fortune dans la fonction publique. 99,99 % sont animés d'une volonté formidable. Ils méritent d'être reconnus davantage.

Les dépenses d'un montant de 59 000€ pour les espaces publics concernent un parcours sportif. En terme d'acquisition de matériel, il y aura l'achat d'un minibus et du matériel informatique pour 93 802€.

Christian MICHAUD apporte ensuite des précisions sur les dépenses relatives au PLU de 10 000€. La société Bejenne a entraîné la commune dans une procédure au tribunal administratif parce que le PLU du 16 janvier 2020 avait mis une partie de la propriété Bejenne en zone agricole. Ils ont contesté cette décision et ils ont gagné leur procès. La commune doit leur verser 1000€. Il y a également le coût de la révision du PLU qui en est la conséquence.

Pour le budget de la Marmoure, une commission urbanisme sera organisée et un point de situation sera fait. Il sera également organisé une commission générale pour que tout le monde ait le même niveau d'information concernant le budget. Il faudra anticiper sa clôture dans le courant du prochain mandat et ne pas mettre en difficulté les prochains conseillers municipaux.

Jean-François POISSON se désolé d'un point d'actualité à Naintré au niveau culturel. La commune va se passer cette année d'un festival rock qui a été organisé l'année dernière. Il est beaucoup interpellé à ce sujet là. La commune y perd sur le plan culturel mais aussi en terme d'image qui est renvoyée. Le discours qu'il entend dépasse Naintré et il le déplore. Il est d'une tristesse profonde à ce sujet là car l'image de Naintré à laquelle il tient énormément est encore tachée de cet évènement malheureux. Il est nécessaire de refaire les routes toutefois ce festival correspondrait à un mètre de route en moins en terme d'investissement. Une commune comme Thuré qui n'a pas les mêmes dépenses que Naintré et qui n'a pas les mêmes budgets est capable d'accueillir à bras ouverts ce festival. C'est au détriment des concitoyens de Naintré qui vont devoir prendre leur véhicule pour aller sur Thuré.

Christine PIAULET partage le point de vue de Jean-François POISSON.

Christine PIAULET revient sur les ratios présentés par Christian MICHAUD. Il a dit qu'il avait osé les mettre mais elle souligne que c'est une obligation.

Elle indique ensuite que les naintréens subissent, ils avaient déjà tenu ce discours l'an passé et ils le renouvellent cette année. En 2 ans le taux d'imposition de la taxe foncière va subir sur Naintré une augmentation de 18,50 %, ce qui n'est pas rien. Il y a eu 3,5 % l'année dernière par rapport aux bases, 7 % par rapport aux taux d'imposition de la commune et 7,1 % par rapport aux bases de cette année. Elle propose de baisser le taux d'impôt symboliquement de 2 ou 3 %. Les dépenses imprévues sont à hauteur de 400 000€. Il suffit d'ajuster le budget au niveau de ces dépenses imprévues, il n'y a aucun problème. Ce serait un geste fort en direction de naintréens qui, comme tout à chacun, souffrent des augmentations. Ces dépenses imprévues sont mobilisées pour faire face en cas de catastrophe naturelle mais quelle commune en France a suffisamment d'argent dans ses caisses pour faire face à une catastrophe naturelle. Son groupe propose donc une baisse du taux d'impôt que la commune peut entièrement assumer.

Au niveau des investissements, ils arrivent à mi-mandat et ils sont toujours dans l'attente d'un plan pluriannuel d'investissement.

Jean-Yves LARDON souligne qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu de baisse d'impôts sous le mandat précédent.

Christine PIAULET rappelle que sous le mandat précédent, ils ont perdu 1,5 millions d'euros de DGF et ils ont assumé sans hausse d'impôt.

Christian MICHAUD fait remarquer que la collectivité continue de perdre.

Christine PIAULET répond que c'est désormais de l'ordre de 10 000€/an alors qu'ils ont perdu plus de 1 400 000 € et les impôts ont augmenté de 2 % sur la totalité du mandat. Et ils ont fait autant d'investissement : 1 400 000€ pour la voirie, la salle du Riveau a été entièrement refaite, les écoles ont été restructurées...

Laurent MOREAU indique que la commune était en jachère quand ils l'ont prise. Le Riveau n'a jamais été broyé pendant 6 ans.

Christine PIAULET indique que cela a été fait et que Dominique GAUTHIER sauterait au plafond s'il entendait cela. Les travaux qui sont faits jusqu'à présent sont des travaux qui ont été entamés sous leur mandat comme la réfection de la salle des fêtes.

Laurent MOREAU souligne que le cimetière n'était pas entretenu, il fallait coucher les herbes pour voir les tombes.

Christine PIAULET répond qu'il y a eu le COVID et les employés communaux n'ont pas travaillé.

Christian MICHAUD fait remarquer qu'en 2021 et 2022, ils ont fait l'entretien des cimetières.

Christine PIAULET explique qu'antérieurement, les cimetières étaient entretenus. Elle répète qu'en 2020, il y a eu le COVID et les agents ne travaillaient pas.

Laurent MOREAU indique que la balayeuse ne passait jamais dans les voiries.

Christine PIAULET répond que la balayeuse a été rachetée car elle était en panne. Et maintenant, la balayeuse se promène dans les rues de Naintré et les naintréens en ont ras le bol de la voir passer sans rien balayer.

Christian MICHAUD rappelle que chacun doit s'exprimer respectueusement.

Christine PIAULET ne trouve pas que c'est respectueux. Elle a été respectueuse dans son propos.

Christian MICHAUD lui dit qu'il ne faut pas provoquer les gens.

Christine PIAULET répond que ce n'est pas de la provocation. Ils estiment que le taux d'imposition pourrait être baissé raisonnablement.

Christian MICHAUD rappelle la question de Jean-Yves LARDON: est-ce que les impôts ont été baissés sous le mandat précédent ?

Christine PIAULET répond par la négative et en explique la raison : les taux n'avaient pas augmenté de 7 %. Actuellement, la majorité a augmenté de 7 % les taux et les bases ont également augmenté de 7 %. En 2 ans, l'augmentation est de 18,5 %. Ils n'ont jamais augmenté les impôts comme cela à Naintré.

Christian MICHAUD souligne que la hausse des bases n'est pas du fait des conseillers municipaux.

Christine PIAULET répond que par contre l'augmentation de 7 % de l'an passé était bien du fait du conseil municipal.

Christian MICHAUD fait remarquer que cette année, ce n'est pas de leur fait.

Christine PIAULET indique que c'est bien pour cela qu'il aurait été bien de proposer une légère baisse.

Jean-Yves LARDON dit qu'il faut bien payer la hausse des fonctionnaires.

Christian MICHAUD préfère assumer ce taux d'imposition et faire les bâtiments communaux avec l'isolation qui est indispensable, refaire un certain nombre de routes qui sont imposées par les habitants, faire de la sécurité routière et des voiries douces qui sont nécessaires entre Châtelleraut et Poitiers dans le cadre de la CAGC.

Christine PIAULET ne remet pas en cause les investissements proposés. Elle demande juste de baisser la ligne des dépenses imprévues et le budget est équilibré.

Christian MICHAUD explique que pour faire toutes ces dépenses, il faut de la capacité d'auto financement. Les compétences obligatoires sont les écoles, l'environnement, la sécurité. Il n'y a pas de dépenses dispensables contrairement à certaines périodes à Naintré. Des dépenses n'avaient rien à voir avec les compétences obligatoires d'une commune.

Il est très heureux de l'expression libre qu'il y a eu lors de ce débat. Il y a une totale transparence.

Béatrice GARNIER intervient pour dire qu'il aurait été judicieux de retaper les écoles plutôt que de construire l'Agora sous le précédent mandat.

Christine PIAULET répond que les écoles ont été largement rénovées.

Béatrice GARNIER fait remarquer qu'il y avait des choses plus urgentes.

Vote : 23 voix "Pour" et 6 voix "Contre"

II- QUESTIONS DIVERSES:

Christian MICHAUD donne lecture d'un message paru sur citykomi à propos des leds. Cette information est à l'attention de Jean-François POISSON qui l'avait interrogé à ce sujet : "Dans sa volonté de faire des économies, la Municipalité a fait changer les lanternes des lampadaires des deux ronds-points de la RD 910 par des lampes led plus économes en énergie. Cet investissement représente un budget de 11 418€36 par rond point. Le syndicat énergie Vienne subventionne à hauteur 3 194,95€ par rond point."

Il ajoute qu'un budget de 45 000€ a été inscrit pour l'éclairage public.

Jean-François POISSON s'en réjouit.

Christian MICHAUD rappelle que le recensement a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Au 1^{er} janvier 2023, la population légale s'établissait à 6049 habitants.

Le taux de réponse par internet est passé de 48 % en 2017 à 67,5 %.

Les chiffres officiels ne seront connus que cet été mais l'INSEE a d'ores et déjà confirmé que la population avait augmenté.

Christian MICHAUD a fait mettre sur table un courrier suite à un problème qui a eu lieu dans l'immeuble au 3 rue des Varennes. Il est intervenu auprès du directeur de la SEM Habitat.

Jean-François POISSON signale qu'il est également intervenu auprès de ce directeur car des habitants ont pris contact avec lui. Il est attristé et il ne faut pas laisser ces habitants dans le désarroi et la peur quotidienne. Lorsqu'il a été contacté suite à cet événement, il a essayé de répondre le plus favorablement possible pour être à leur côté. Ce sont des gens qui souffrent au quotidien. Il a soumis des idées au représentants de la SEM Habitat notamment contre les trafics de stupéfiants. C'est une réalité notamment dans les SAS qui sont des endroits propices à ce genre de deal. Il est là pour représenter la voix des habitants au sein du conseil municipal. Il est allé sur le terrain pour constater, il a fait des propositions pour des grilles avec des badges qui sont peu coûteuses. Il ne faut pas négliger la vie quotidienne de ces gens là. Certaines personnes lui disent " M POISSON, j'ai peur" et ça il ne peut pas l'accepter. Il n'y est pas insensible et cela le touche beaucoup. C'est la raison pour laquelle il ne les lâchera pas et espère que la

municipalité va agir. Il veillera à ce dossier pour qu'il y ait de l'action.
Christian MICHAUD partage le point de vue de Jean-François POISSON. Il essaie d'être vigilant sur ce sujet et sur les problèmes de la totalité du territoire pour que l'ensemble des concitoyens soient en sécurité sans avoir la prétention de régler tous les problèmes.
Jean-François POISSON se tient à la disposition du Maire s'il a besoin de lui à ce sujet là.

Suite aux interventions lors du dernier conseil municipal, Christian MICHAUD apporte des précisions sur le coût des travaux dans 2 logements sociaux :

Pour le logement situé 3 place Gérard Philipe :

- Relais peinture : Peinture + revêtement de sol : 4070,99€ttc
- Électricité : 7264€

Pour le logement 7 rue Jacques Duclos, les travaux de peinture, l'entretien électrique et la plomberie seront faits par des agents municipaux. Il faudra aussi changer la porte arrière ou la sécuriser et racheter un portail.

Christine PIAULET demande si les DPE ont été faits pour ces 2 logements. Les classes énergétiques sont-elles connues ?

Jean-François POISSON répond que dans l'immédiat il y a des nécessités infimes. C'est en 2028/2029 que la réglementation va s'accroître en terme d'isolation. Sur le moment T, techniquement c'est jouable mais dans une échéance de 5 ans, cela ne le sera plus. Cela peut répondre à une problématique sociale provisoire mais sur du long terme il n'est pas sûr que le projet soit viable.

Christine PIAULET indique que pour l'instant, les G ne sont plus louables. Elle ne sait pas dans quelle catégorie ces logements sont.

Christian MICHAUD répond que les démarches administratives évoquées par Christine PIAULET sont en cours. Elles ont été demandées.

Christine PIAULET informe que des associations les ont contactés : elles sont étonnées d'avoir été obligées de quitter Pablo Neruda très rapidement et d'être relogées de façon précaire et pas du tout confortable pour la vie de leur association.

Christian MICHAUD souligne que dire que cela a été rapide est faux car ils en ont parlé dès 2020. Ils n'ont contraint personne.

Christine PIAULET fait remarquer qu'il y avait une date butoir au 15 février.

Christian MICHAUD répond qu'il n'y avait pas de date butoir.

Christine PIAULET indique que c'est Christian MICHAUD qui l'a annoncé lors de la réunion de la vie associative au mois de janvier.

Christian MICHAUD répond qu'il faut arrêter les mensonges. Il n'y a pas de date butoir car ils sont incapables de financer la rénovation du centre bourg dans son ampleur. Une ingénieure en commission générale a expliqué quelle était l'ampleur du problème posé avec des finances considérables.

Ils ont tout le temps devant eux. Ils s'adaptent aux différentes problématiques qui sont posées. Ils vont être informés d'une nouvelle proposition qui sera faite et qui changera le plan d'actions dans l'immédiat.

Ils conservent l'idée de la rénovation du centre bourg et ce sont les responsables suivants qui auront la charge s'ils le souhaitent avec les populations concernées, de mettre en œuvre le plan guide qu'il a souhaité.

Pour les associations, ils s'adaptent, ils font très attention. Ils essaient d'être diplomates et empathiques. Mme MUSCAT n'est pas là mais elle a le même état d'esprit. Ils ne contraignent personne. Les bâtiments publics n'appartiennent à personne autour de cette table. Ils sont placés sous leur responsabilité mais appartiennent à la population naintréenne.

Jean-François POISSON demande une réponse quant à sa question formulée pendant le ROB sur le festival rock.

Christian MICHAUD répond que l'adjointe en charge des fêtes et manifestations est absente. Elle aurait apporté la réponse, c'est un choix.

Jean-François POISSON souligne que Christian MICHAUD est quand même le Maire, il peut apporter une réponse.

Christian MICHAUD répond qu'ils assument leur décision. Ils sont sur un projet d'épicerie solidaire, sur un projet de vitalité du territoire. Tout ne peut pas être fait, les Maires ont toujours des choix à assumer.

Jean-François POISSON souligne que lui s'efforcera à ne pas ternir cette image car c'est une très mauvaise image.

III- DECISIONS DU MAIRE :

Concession de cimetière :

DECISION N°1 du 16 janvier 2023 - Délivrance d'une concession temporaire de 50 ans pour un montant de 330€.

DECISION N°2 du 23 janvier 2023 - Délivrance d'une concession temporaire (columbarium) de 15 ans pour un montant de 415€.

DECISION N°3 du 1^{er} février 2023 - Délivrance d'une concession temporaire (columbarium) de 15 ans pour un montant de 415€.

DECISION N°4 du 13 février 2023 - Délivrance d'une concession temporaire de 30 ans pour un montant de 220€.

Fin de la séance à 19H50

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Dominique CHALLOT



LE MAIRE
Christian MICHAUD



OBSERVATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LE PROCÈS VERBAL

Néant

